



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

convention fiscale avec la Belgique

Question écrite n° 30099

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la situation fiscale des travailleurs frontaliers demeurant en France et travaillant en Belgique. La Belgique ayant décidé, par arrêté en date du 25 juin 2008, de retirer 3 communes (Châtelet, Fleurus et Dentergem) de la zone des 20 kilomètres, de nombreux frontaliers vont ainsi subir des pertes financières importantes. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour remédier à cette inacceptable situation et pour négocier, dans les meilleurs délais, un accord fiscal durable qui rassurerait tous les contribuables concernés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30099

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2008, page 7478

Question retirée le : 23 novembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)